

Nouvelles locales du mercredi 20 juin 2012

@rib News, 20/06/2012 | Droits de l'Homme - Le tribunal de Grande Instance de Cankuzo a condamné le journaliste Hassan Ruvakuki et 13 de ses coaccusés. Les 9 autres ont été condamnés à 15 ans de prison. Le tribunal est donc convaincu que Ruvakuki fait partie d'un groupe de personnes ayant pour but d'attaquer le Burundi.

[Rpa/Bonesha/Isanganiro]- Pour le président de l'Union Burundais des Journalistes, c'est un coup de massue sur le monde des médias et une déclaration de guerre aux journalistes. Toutefois, le président de l'UBJ souligne qu'il n'est pas surpris de cette décision puisque ce Tribunal est toujours livré à la violation des droits de l'Homme. C'est donc un aboutissement d'un plan concocté depuis longtemps. Il fait savoir qu'ils vont porter plainte à l'ONIB pour la justice en demandant aux journalistes de ne pas baisser les bras.

- Une policière est incarcérée dans les cachots de la police à Mutimbuzi en province de Bujumbura. Elle a été arrêtée par le commissaire communal sur ordre de l'inspection générale de la police nationale. Elle est accusée d'avoir travaillé avec deux autres policières. Sa famille précise qu'elle est innocente du moment où elle était en congé annuel. L'inquiétude du fait qu'elle aurait été battue en cachot mais aussi du fait qu'aucune pièce n'atteste sa détention à Mutimbuzi où elle est détenue ou au poste policier de Ruburizi où elle a été arrêtée. Elle demande qu'elle soit relâchée.

[Rpa] | Politique- Selon François Bizimana, porte-parole du CNDD, l'Ombudsman burundais est en train de faire des manœuvres dilatoires concernant les soupçons qui pèsent sur lui. Il précise qu'il est temps que l'Ombudsman réponde à ces accusations au lieu de se contenter de livrer des histoires amusantes. Selon le PARSEM, il faut une commission ad hoc composée de parlementaires et une autre mise sur pied par le Parquet général de la République qui collaborera avec le Parquet de Bruxelles pour enquêter sur ces accusations.

[Rpa] | Justice - Les deux jeunes gens accusés d'avoir tué deux humanitaires en province de Ngozi n'ont pas comparu devant la Cour d'appel de Ngozi où il était prévu qu'ils soient entendus en appel aujourd'hui. Le motif de leur absence serait le manque de moyen de transport puisque l'un purge sa peine dans la prison de Muramvya et l'autre dans la prison de Rumonge.

[Rpa]- Le CNC vient de saisir le Parquet sur les déclarations, publiées par la RPA, de l'ancien député Manassé Nzobonimpa sur un éventuel entre le président du Conseil des sages du parti CNDD-FDD avec l'ancien président de la ligue des jeunes de ce parti le Major Jean Petit Nduwimana peu avant sa mort. Le président du CNC affirme qu'il s'agit d'une auto-saisine de ce Conseil puisque les propos tenus sont de nature à salir la personnalité du Chef de l'Etat même s'il n'y a pas eu une accusation comme telle.

- Selon le directeur de la RPA, cette décision est ridicule et remarque que le CNC veut se substituer au Parquet. Il ne comprend pas pourquoi le CNC puisse saisir la justice alors qu'il avait affirmé que l'information était équilibrée et qu'il n'y avait pas eu par conséquent d'outrage de presse.

[Rpa] | Economie- Le gouvernement a sorti un décret de suspendre toutes les dépenses de l'Etat si ce n'est que les salaires et les paiements de dettes. Dans une correspondance que le Ministre des Finances a adressée à ses homologues ministres, il explique que le gouvernement fait face à un manque de moyens financiers dû essentiellement à la décision de suspendre les taxes et droits de douanes pour certains produits vivriers ainsi qu'à un relâchement de la part de ceux qui aident le Burundi.

[Rpa]- 53 sociétés importatrices de produits pétroliers ont été rayées de la liste de ces importateurs puisqu'elles n'ont emporté aucune marchandise depuis une ou plus d'une année. Sur un total de 63 sociétés, il ne reste que 10 seulement. Selon le ministre du Commerce, il faut mettre sur la liste celles qui sont en train de faire ce à quoi elles sont enregistrées. Celles qui ne font plus leur travail doivent être rayées de la liste.

[Rpa/Isanganiro]- Selon le président de l'OLUCOME, la déclaration du porte-parole du gouvernement qui fait savoir que le montant des taxes des hauts dignitaires de l'Etat n'a pas été comptabilisé au bilan de cette année, est fautive. En effet, ledit montant a été comptabilisé et devrait entrer dans les caisses de l'Etat. Ceci va causer un manque à gagner puisque le montant sera perdu et non récupérable.